



Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs

Code fiche : [RS5768](#)

Lien officiel : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5768/>

Objectif :

L'objectif est de permettre aux conducteurs de véhicules de transport de personnes (plus de huit places assises hors conducteur) de respecter l'obligation de qualification professionnelle. Elle vise à assurer la maîtrise des règles de sécurité routière, la réglementation sociale (temps de conduite et de repos) et des techniques de conduite rationnelle et sûre.

Formations concernées :

- FIMO (140 h)
- Formation Passerelle (35 h)
- FCO (35 h tous les 5 ans)

Compétences clés :

1. Conduite rationnelle et sécurité
2. Réglementation sociale et transport
3. Santé, sécurité et prévention
4. Service et logistique

Modalités d'évaluation :

- Épreuve pratique de conduite
- QCM théorique
- Délivrance d'une Carte de Qualification Conducteur (CQC)

Durée de validité : 5 ans (renouvellement via FCO 35 h)

Prérequis :

- FIMO : permis D1/D1E/D/DE
- FCO : permis valide + régularité de qualification
- Passerelle : Permis marchandises/voyageurs selon le cas.

Références réglementaires :

- Directive 2003/59/CE
- Code des transports

